



Syndicat Indépendant - national - de l'Enseignement du Second degré

☒ SIES 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 MARSEILLE

☎ 04 91 34 89 28 ☎ 06 80 13 44 28

✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr <http://www.sies.fr>

PROFESSEURS AGRÉGÉS et PRAG Avancement d'échelon - Barres 2017-2018

Seules les promotions possibles entre le 01/09/2017 et le 31/08/2018 ont été étudiées par la CAPN.

L'avancement du 6ème au 7ème échelon et du 8ème au 9ème échelon de la classe normale peut être accéléré d'un an pour 30 % de l'effectif concerné.

L'année 2017-2018 est une année de transition. La CAPN a travaillé sur la base de la note administrative arrêtée au 31/08/2016 et de la note pédagogique arrêtée au 31/08/2017. Ce n'est qu'à compter de l'année scolaire 2018-2019 que la CAPN consacrée à l'avancement d'échelon prendra en compte les résultats des "rendez-vous de carrière" réalisés durant l'année scolaire précédente.

Critères de départage : En cas d'égalité de barème, pour départager les candidats, on examine successivement : 1^{er} : l'ancienneté dans le corps en tant que titulaire (au bénéfice du plus ancien) / 2^{ème} : l'ancienneté dans l'échelon (au bénéfice du plus ancien) / 3^{ème} : le type d'avancement dans l'échelon précédent (grand choix, choix, ancienneté, classement) / 4^{ème} : l'âge (au bénéfice du plus âgé).

DISCIPLINES	Barème du dernier promu avec une accélération d'un an	
	du 6 ^{ème} au 7 ^{ème} échelon	du 8 ^{ème} au 9 ^{ème} échelon
Allemand	87	92,4
Anglais	85,5	91,6
Arabe	-	95,8
Arts Appliqués	85	90,6
Arts Plastiques	86	92,6
Chinois	-	-
Génie Biologique	86	94
Économie Gestion	87	92
Éducation Musicale	87	93
EPS	86	93,4
Espagnol	86	92,2
Hébreu	-	-
Histoire Géographie	86	91,6
Italien	85	-
Lettres	85	92,2
Mathématiques	86	92,2
Philosophie	86,5	91,8
Portugais	-	-
Russe	-	-
Sciences Physiques	84,5	91,6
SES	87	92,7
SII	85	90,9
SVT	86	92,7
PRAG	89	93